

BUREAU RH/RESERVES			
14 JUN 2018	A	C	Visas
Chef de bureau			
Adj. RH/RES			
Chancellerie			
Prospection			
Radiation			

## Etat de répartition indicative des contingents pour la réserve opérationnelle

Année 2018

### I - Médaille de la défense nationale - échelon or

États-majors, Directions ou Services	Proposables	Contingent alloué
DIRECTION GENERALE DE L'ARMEMENT	0	0
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	0	0
TERRE	157	94
MARINE	37	22
AIR	57	34
GENDARMERIE	16	10
SANTE	7	4
ESSENCES	0	0
SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE	0	0
SERVICE DU COMMISSARIAT	9	5
<b>TOTAL</b>	<b>283</b>	<b>170</b>

### II - Médaille de la défense nationale - échelon argent

États-majors, Directions ou Services	Proposables	Contingent alloué
DIRECTION GENERALE DE L'ARMEMENT	0	0
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	0	0
TERRE	695	417
MARINE	68	41
AIR	93	56
GENDARMERIE	355	213
SANTE	42	25
ESSENCES	0	0
SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE	0	0
SERVICE DU COMMISSARIAT	25	15
<b>TOTAL</b>	<b>1 278</b>	<b>767</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des armées

Arrêté du 11 JUIN 2010

fixant le contingent de médailles de la défense nationale pour l'année 2018

La ministre des armées,

Vu le décret n° 2014-389 du 29 mars 2014 relatif à la médaille de la défense nationale, et notamment son article 4,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le contingent de l'année 2018 pour les échelons or et argent de la médaille de la défense nationale est fixé comme suit :

Militaires d'active

Echelon or : 8 565

Echelon argent : 11 936

Militaires de la réserve opérationnelle

Echelon or : 170

Echelon argent : 767

*HS autres & sans*

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Le 11 JUIN 2010

